



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 91712

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le mécontentement des masseurs-kinésithérapeutes et des infirmiers vis-à-vis de leurs ordres respectifs. Ces professionnels notent ainsi l'absence de consultation lors de leur instauration, l'opacité de leurs pratiques ainsi que leur manque de représentativité - celui-ci pouvant néanmoins s'expliquer par l'importance des cotisations demandées (75 euros pour les infirmiers et 280 euros pour les kinésithérapeutes libéraux) -. Ils évoquent également la gestion financière des plus singulières de ces ordres, l'absence d'objectif concret apporté ainsi que leur attitude des plus particulières envers les professionnels non-inscrits ou aux cotisations impayées. Si nombre de masseurs-kinésithérapeutes et d'infirmiers sont conscients que leurs professions nécessitent un cadre constitutionnel et institutionnel - pour s'assurer de la régulation déontologique notamment -, leurs ordres respectifs ne paraissent aucunement satisfaire à cette exigence. Aussi, au vu de ces difficultés, proposent-ils qu'à ces ordres soit substitué le haut conseil des professions paramédicales ou une institution similaire. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91712

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9841

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)